

## Validation des acquis

Par **Desde**, le 10/07/2014 à 12:31

Bonjour,

Je suis en plein dans la paperasse et les inscriptions pour la fac de droit et j'ai complètement oublier de faire une demande de validation d'acquis. C'est la première fois que je souhaite faire cette démarche et j'avoue très mal la connaître. Je me suis renseigné quelque peu sur celle-ci mais j'avais encore des questions.

Pour expliquer un peu ma situation, je viens de terminer ma licence en Histoire de l'art et je souhait m'inscrire en L1 Droit (je ne fais pas une VDE pour passer directement en L2 car je préfère suivre un cursus normal, la L1 me semble tout de même indispensable d'un point de vue méthodologique).

Néanmoins je voudrais savoir (en gros voilà ma question ^^) si je peux faire une demande de VDE afin d'être dispensé de certaines matières (par exemple l'anglais, les UEO/UE Libre ou encore des matières liées à l'histoire du droit) ?

Cela me permettra de me concentrer plus sur les autres matières mais également de gérer le boulot et les cours.

Dsl pour les fautes et merci pour votre attention :)